



22.3163

**Motion Silberschmidt Andri.**  
**Stärkung der digitalen Kompetenzen**  
**von Gesundheitsfachpersonen**

**Motion Silberschmidt Andri.**  
**Renforcement des compétences**  
**numériques chez les professionnels**  
**de la santé**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 17.06.22

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 27.09.22

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 06.06.23

**Präsidentin** (Häberli-Koller Brigitte, Präsidentin): Es liegt ein schriftlicher Bericht der Kommission vor. Die Kommission und der Bundesrat beantragen die Annahme der Motion.

**Stöckli** Hans (S, BE), für die Kommission: Mit dieser Motion soll der Bundesrat beauftragt werden, dem Parlament eine Revision der Rechtsgrundlagen zu unterbreiten, damit in der Aus-, Weiter- und Fortbildung von Gesundheitsfachpersonen in Medizinal-, Psychologie- und Gesundheitsberufen die in der Berufspraxis erforderlichen Kompetenzen im Bereich der digitalen Transformation gelehrt werden. Neben angemessenen Kenntnissen im Umgang mit digitalen Instrumenten sollen weitere damit verbundene Kompetenzen in den Bereichen interprofessionelle Zusammenarbeit, Kommunikation, Diagnostik, Monitoring von Patientinnen und Patienten und Wissensaneignung sichergestellt werden.

Dieses Vorhaben wird vom Bundesrat unterstützt. Der Nationalrat hat am 27. September letzten Jahres mit 136 zu 50 Stimmen diese Motion angenommen. Die Kommission beantragt Ihnen mit 10 zu 2 Stimmen, das Gleiche zu tun.

Wir sind überzeugt, dass diese Motion den Nerv der Zeit trifft, dass es dringend nötig ist, dass das Gesundheitsfachpersonal auch über die digitalen Kompetenzen verfügt, um der fortschreitenden Digitalisierung gerecht zu werden. Durch die Verankerung der Anforderungen im Medizinal-, Psychologie- und Gesundheitsberufegesetz wird sichergestellt, dass das Gesundheitspersonal die nötigen Kompetenzen auch bereits im Verlaufe des Bildungspfadens vertieft erarbeiten kann. Für uns ist es wichtig, dass ein koordiniertes Vorgehen gewählt wird, auch bei den entsprechenden Anpassungen der Gesetzgebung. Gerade die jungen Menschen sind in der Ausbildung digital affin, sodass ihnen diese zusätzliche Arbeit sicher nicht den gleichen Aufwand verursacht wie den schon älteren Menschen.

Wir anerkennen auch, dass die Umsetzung in den Universitäten, Hochschulen und Fachhochschulen zwar einen gewissen Aufwand verursachen wird – das ist richtig, das wurde auch moniert –, aber Nichtstun teurer zu stehen käme.

Unter diesem Aspekt beantrage ich Ihnen im Namen der Kommission, die Motion anzunehmen.

**Berset** Alain, président de la Confédération: Comme vous l'avez vu, le Conseil fédéral, avec aussi une argumentation écrite, vous propose l'acceptation de cette motion. Il s'agit effectivement d'un sujet d'une grande importance. Nous avons, dans le monde du travail, des changements importants, y compris bien sûr dans le secteur de la santé. L'utilisation de nouveaux outils numériques, avec l'émergence de nouvelles formes de collaborations, montre une nécessité de faire plus et de faire mieux. C'est dans ce cadre qu'il faut voir la motion discutée aujourd'hui, permettant un meilleur ancrage des compétences numériques dans la formation de base, dans la formation postgrade et continue des professionnels de la santé et, généralement, un meilleur ancrage dans la vie courante, chez les professionnels de la santé, dans leur vie professionnelle.

AB 2023 S 488 / BO 2023 E 488





Nous partageons donc l'avis de l'auteur de la motion; on propose l'acceptation de la motion. Il y a d'une part les compétences numériques: la transformation numérique rend essentielle l'acquisition de compétences dans ce domaine pour répondre aux besoins des patientes et des patients et pour pouvoir toujours assurer leur sécurité. D'autre part, il s'agit non seulement de pouvoir mieux accompagner, soutenir et répondre aux besoins des patients, mais il s'agit également de pouvoir faciliter les processus d'organisation du travail et, notamment, la collaboration interprofessionnelle. Dans ce domaine, il y a beaucoup de choses à faire. On espère vraiment que, avec ces outils, l'on puisse faire mieux.

Le deuxième élément que je souhaite mentionner dans ce cadre est la conformité avec la stratégie Santé 2030 du Conseil fédéral. Les objectifs 1 et 2 de cette stratégie précisent justement que les professionnels de la santé seront davantage mis à contribution à l'avenir, entre autres en raison des nouvelles technologies.

Que signifierait l'acceptation de la motion et sa réalisation? Nous pensons qu'il faudrait intégrer ces contenus pédagogiques dans les programmes de formation, mais que, pour le garantir, il faut modifier les bases légales. Nous avons aujourd'hui une loi sur les professions médicales et une loi sur les professions de la psychologie qui ne font pas mention des compétences numériques. Il faudrait donc pouvoir y intégrer de nouvelles dispositions. Nous avons une loi sur les professions de la santé qui connaît déjà une certaine formulation, mais qui doit être encore élargie et étendue.

Voilà donc ce qu'on peut faire, ce qu'on peut imaginer. Dans quel cadre est-ce qu'on pourrait le réaliser au mieux? Nous l'avons déjà annoncé au début de cette année avec la mise en oeuvre de l'initiative sur les soins infirmiers: on pourrait profiter de ce train de réformes pour la mise en oeuvre de cette initiative populaire, pour intégrer ces éléments.

Voilà donc ce que je peux vous dire à ce sujet tout en vous invitant, tout comme le fait votre commission, à accepter cette motion.

*Angenommen – Adopté*